



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du mardi 21 juin 2017 A 17H30
Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Organisation de la 9^{ème} édition de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville.
2. Attribution de bourses et de parrainages au titre de l'accompagnement à l'initiative et l'engagement des jeunes.
3. Versement d'une subvention à l'Association du Football Club de Metz.
4. Moselle Open 2017.
5. Metz Plage et animations de l'été – Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.
6. Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2017-2018.
7. Saison sportive 2016-2017 : Accompagnement des clubs par la Ville.
8. Palais Omnisports les Arènes – Choix du mode de gestion – lancement d'une procédure de DSP.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire :

- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Alexis BESSE, service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Délégué

La séance est ouverte à 17h40.

1^{er} Point : Organisation de la 9^{ème} édition de la manifestation Etudiant dans ma Ville.

La 9^{ème} édition d'Etudiant dans ma Ville couvrira 10 journées, du jeudi 21 au samedi 30 septembre 2017, en partenariat avec les associations messines étudiantes, Metz Métropole, et l'université de Lorraine. Elle répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants et de créer des temps de rencontre avec les messins. C'est enfin l'occasion de permettre aux plus jeunes d'être acteurs de leur territoire. De très nombreuses manifestations rythmeront cette édition : actions solidaires, expositions, conférences, temps festifs, évènements sportifs, concerts et bien entendu le traditionnel défilé, suivi de l'auberge espagnole place de la République le 30 septembre. Le budget prévisionnel s'élève à 40 470 €, dont 16 800 € de subventions attribuées à 8 associations. La Région Grand-Est et Metz Métropole seront à nouveau sollicités pour une participation financière.

La Commission émet un avis favorable.

Rapporteur en Conseil Municipal : Madame Nadia SEGHIR

2^e point : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

Il est proposé l'attribution de 11 bourses à des projets dont les porteurs seront auditionnés lors du 2^e jury départemental Projets Jeunes 2017, le samedi 24 juin dans le cadre du festival Canap' #2. Dans la mesure où ceux-ci seraient alors lauréats, il s'agit de soutenir les projets suivants pour un montant total de 11 000 € :

- Jessica COLPIN – Alternative nature	1 000 €
- Jonathan BRUN – Couvertes et copains	1 000 €
- Anaïs GUERDIN – Résonnance	1 000 €
- Cécile GARCIA – Happy corps & âme	1 000 €
- Elodie VAKAUSKAS – Le périscope	1 000 €
- Lou NAU – La Bergerie	1 000 €
- Maude JONVAUX – Documentation de la vie musicale du Grand Est	1 000 €
- Thibaut SIBELLA – The Yokel	1 000 €
- Léa ELION – Young and Art	1 000 €
- Lucas MARCOT – Partage ton car	1 000 €
- Yohan CHILDZ – Salle de sport	1 000 €

Madame ANTOINE-FABRY profite de l'occasion pour rappeler la tenue du festival Canap' le samedi 24 juin aux Arènes, manifestation par les jeunes et pour tous visant à valoriser et encourager l'initiative et l'engagement des jeunes mosellans de 11 à 30 ans.

La Commission émet un avis favorable.

Rapporteur au Conseil Municipal : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

3^{ème} point : Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz.

Il est rappelé que depuis sa création en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure régulièrement dans le Top 10 français selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale. A l'issue de la saison dernière, le Centre de Formation s'est classé 8^{ème} derrière l'Olympique Lyonnais, le Paris Saint Germain, le FC Toulouse, les Girondins de Bordeaux, l'AS Monaco, l'AJ Auxerre et le Stade Rennais.

Ce classement tient compte de différents paramètres comme, le nombre de contrats de footballeurs professionnels signés par les joueurs formés au club, âgés de moins de 25 ans et évoluant dans un des 10 premiers pays au classement de l'UEFA, le nombre de matchs joués par des joueurs issus du centre de formation avec l'équipe professionnelle du club, au cours de la saison écoulée. Mais aussi, le nombre de participations à des rencontres officielles des équipes nationales françaises, par des joueurs en formation au cours de la saison écoulée, le nombre de diplômes scolaires ou universitaires obtenus par des joueurs en formation et la qualification et l'ancienneté des éducateurs et formateurs du Centre.

La qualité du travail effectué par le Centre de formation a permis l'obtention de titres majeurs au niveau collectif comme la victoire de la Coupe Gambardella en 1981, 2001 et 2010, de la Coupe Nationale des Benjamins en 2007 et 2008. Les titres de Champion de France de National 2 et CFA 2 en 1997 et 2010, du Championnat de France U19 en 2001 et de Champion de France U17 en 2007. Le Centre a également révélé de nombreux joueurs qui à titre individuel ont marqué l'histoire du club (Michel Ettore, Sylvain Kastendeuch, Philippe Hinschberger, Philippe Gaillot, Carmelo Micciche, Cyril Serredszum, Sylvain Marchal, Stéphane Borbiconi, Franck Signorino, Franck Béria, Ludovic Obraniak, Papiss Cissé, Rudy Gestede, Kalidou Koulibaly, Sadio Mané, sans oublier bien sûr Robert Pirès, Manu Adebayor, Miralem Pjanic, ou Diafra Sakho).

La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence. L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel. La politique de formation du FC Metz est ainsi fondée sur six principes essentiels :

- Permettre aux jeunes joueuses et joueurs en formation de suivre une scolarité classique dans des établissements scolaires publics aux côtés d'élèves non sportifs, et stimuler leur ouverture d'esprit,
- Garder confiance en leur laissant le temps de se développer,
- Accompagner les jeunes pour en faire des sportifs accomplis et des adultes responsables,
- Mettre une équipe d'encadrement sportif, éducatif, scolaire, médical au service de chaque stagiaire, afin de les guider, les stimuler et les accompagner dans leur développement et leur épanouissement personnel,
- Travailler en étroite relation avec les parents pour le développement et la progression de leur enfant,
- Donner toutes les clefs de la réussite aux joueuses et joueurs qui parviendront à intégrer le football professionnel, mais également à celles et ceux qui poursuivront leur carrière en-dehors du football professionnel.

Pour offrir aux stagiaires des conditions de travail optimales, l'Association FC Metz met à leur disposition de nombreuses infrastructures modernes, allant de la structure

d'hébergement (le centre dispose de 56 lits et accueille en permanence une quarantaine de jeunes joueurs âgés de 15 à 19 ans), en passant par l'espace de restauration, la salle de musculation, le cabinet médical ainsi qu'un véritable espace pédagogique (composé de salles d'études, d'une bibliothèque, d'une salle vidéo et de salles de conférences).

Plus couramment appelé "Plaine de Jeux", le Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien est un vaste complexe d'entraînement mis à disposition des jeunes stagiaires. Il est constitué de plusieurs vestiaires, d'un "club-house" et de nombreuses pelouses ainsi que d'un terrain synthétique pour accueillir tous les entraînements des équipes de jeunes.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chacun sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le Collège Arsenal, le Lycée Louis de Cormontaigne, le Lycée Robert Schuman, le Lycée Anne de Méjanès et le Lycée des métiers et de l'hôtellerie Raymond Mondon. Par ailleurs, le Centre de Formation anime quotidiennement une structure d'accompagnement scolaire, encadrée par une équipe d'intervenants pédagogiques qualifiés et expérimentés. Des séances d'aide aux devoirs sont intégrées quotidiennement dans l'emploi du temps des jeunes en préformation et en formation. Avec plus de 93% de réussite aux épreuves du baccalauréat au cours des 15 dernières saisons, les résultats sont à la hauteur des engagements de l'Association FC Metz.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif.

Le FC Metz consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international avec la Chine, le Canada ou la Corée du Sud et a conduit à la création officielle en 2013 de FC Metz International Football Academy (MIFA). Cette structure placée sous la responsabilité du Centre de Formation du FC Metz a pour objectif de permettre à des jeunes footballeurs ou à des éducateurs originaires du monde entier de pouvoir accéder à une structure de formation de haut-niveau et profiter du savoir-faire et de l'expérience acquise par notre club dans ce domaine. Ce brassage très enrichissant va également permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

Enfin, l'Association FC Metz représente un acteur essentiel de l'animation sportive de la cité, notamment grâce à son implication dans l'organisation d'événements sportifs d'ampleur comme le tournoi international de football, dénommé « la Graouilly-Cup » qui s'est déroulé les 3 et 4 juin 2017 à Metz. A cette occasion, 64 équipes de la catégorie U12 se sont rencontrées et de nombreuses animations se sont déroulées tout au long de ce festival associant tous les clubs de football amateurs messins. Cet événement concrétise ainsi le travail entrepris par l'Association FC Metz avec l'ensemble des clubs amateurs tout au long de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 520 000 €.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,

- du Centre de Préformation et en particulier le soutien apporté aux sections sportives de l'agglomération messine,

- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 260 000 € à la signature de la convention par les deux parties, puis un solde de 260 000 € attribué au cours du dernier trimestre 2017.

Monsieur WENDLING fait remarquer la baisse de 50 000 € par rapport à la saison précédente. Il demande la communication des coûts de fonctionnement pour la Ville des infrastructures sportives mises à disposition de la SASP FC Metz.

Monsieur BELHADDAD explique que l'Association FC Metz doit être autonome et travailler pour générer des recettes supplémentaires face aux restrictions budgétaires que subissent actuellement les collectivités. Il ajoute que la Ville intervient seule sans le soutien financier de sa Métropole.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

4^{ème} point : Moselle Open 2017.

Présenté comme le premier événement sportif du Quart Nord Est et de la Grande Région, le Moselle Open, bien qu'implanté dans l'une des plus petites villes du circuit, s'affirme comme l'un des tournois ATP 250 le plus qualificatif et novateur du tour. Il se situe dans le premier tiers en termes de qualité du plateau sportif et enregistre une très forte densité de joueurs présents dans le top 30.

Après des incertitudes sur le maintien du tournoi à Metz, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place qui a exprimé sa volonté de poursuivre l'aventure.

Le Moselle Open 2017 se déroulera donc du 17 au 24 septembre aux Arènes de Metz. Le palais omnisports sera à nouveau métamorphosé pour offrir un cadre optimal à cette édition 2017 du tournoi. Des aménagements importants seront réalisés et des structures temporaires mises en place pour accueillir notamment une partie du village et de l'accueil.

Il est proposé que la ville de Metz, partenaire de l'événement depuis sa création, poursuive ce partenariat dans le cadre de l'aide logistique qu'elle apporte à l'opération. La ville prend notamment en charge les coûts de location des Arènes pendant les 9 jours de compétition.

Elle met également à disposition des organisateurs les salles annexes, libres de tout agrès de gymnastique. Enfin, la ville assure le montage et le démontage des courts de tennis.

Un contrat définira les modalités précises de la participation municipale courant de l'été.

Monsieur BELHADDAD ajoute que des prestations à hauteur de 25 000 € seront prises en charge par la Ville ainsi qu'une partie des frais de communication (impression et pose d'une bache sur l'office de tourisme, impression et pose de stickers sur des supports installés place Mazelle, mise à disposition d'emplacements et pose de 11 drapeaux place de la République, relai dans l'édition "Metz Mag" de la rentrée avec une diffusion de 72 000 exemplaires, relai sur l'ensemble des outils de communication dont dispose la Ville, etc).

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

5^{ème} point : Metz Plage et animations de l'été – Acceptation de participation de partenaires privés.

Il est rappelé que l'année 2017 marquera la dixième édition de Metz Plage et sera l'occasion de valoriser la belle histoire de cette manifestation, devenue un évènement emblématique de l'été, qui se déroulera du 22 juillet au 15 août et accueillera les plagistes tous les jours de 11h à 20h en accès gratuit.

La scénographie élaborée en 2016 a donné entière satisfaction à l'ensemble des acteurs que ce soit les visiteurs, les associations ou encore les partenaires. Elle sera donc, avec quelques petites améliorations, reconduite pour l'édition de 2017.

Une programmation d'activités et d'animations riche et diversifiée sera cette année encore proposée aux plagistes, grâce à la participation de plus de 30 associations, qui mettront en œuvre près de 25 disciplines sportives (certaines récurrentes, comme le beach soccer, le badminton, le basket, d'autres nouvelles comme le beach tennis ou la découverte de la gym) ainsi qu'une trentaine d'activités ludiques (structure gonflable, ludothèque) ou culturelle (ateliers de peinture, découverte de l'Europe, initiation à la culture aborigène ou encore ateliers scientifiques).

Metz Plage est aussi un évènement éco-responsable et s'engage toujours dans une logique de développement durable qui est illustrée par deux labels : Plage sans tabac d'une part et Développement durable, le sport s'engage. Des actions sont également développées pour inciter les plagistes à faire des gestes en faveur de l'environnement en leur proposant de recycler les bouchons et l'aluminium. Deux associations bénéficieront des fonds ainsi récoltés pour financer l'acquisition de fauteuils roulants ou encore la formation des chiens guides d'aveugle. Des ateliers sur ce thème seront proposés par ailleurs aux familles.

La présentation d'une pièce de théâtre nommée "Terra, Terra, Terra" fera par ailleurs le lien entre protection de l'environnement et culture.

Le savoir-faire culinaire de différentes associations sera à nouveau à l'honneur lors des weekends gourmands qui feront la place belle à la cuisine régionale, asiatique et tahitienne.

Enfin, des temps forts rythmeront cette dixième édition pour lui donner des allures de fête : un festival de musique en ouverture de l'événement, des animations "spectaculaires" pour les plus téméraires ainsi qu'un bal et un spectacle de danse sont prévus.

Sur le plan logistique, les nombreux services municipaux qui se mobilisent chaque année pour assurer la réussite de Metz Plage seront aidés par les jeunes de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et du CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) lors du montage et du démontage de l'opération. Les jeunes issus de ces institutions, encadrés par des agents municipaux, procéderont également en amont de l'opération à la remise en peinture des mobiliers de Metz Plage.

Le budget de l'opération est identique à celui de 2016 et s'élève à 255 000 €.

Les acteurs économiques qui soutiennent la manifestation depuis ses débuts ont renouvelé leur participation et de nouveaux partenaires ont été sollicités. L'apport de ces partenaires (financiers et en valorisation) est fondamental dans l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé à la Commission d'accepter ces dons représentant un montant de 85 250 € s'agissant des apports financiers auxquels s'ajoutent des prestations valorisées à hauteur de 244 473 €.

En ce qui concerne la buvette et petite restauration, les droits de place sont fixés à 1 000 € et à 600 € pour la restauration sucrée (crêpes, churros, friandises et granitas ...).

Enfin, Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking République.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

6^{ème} point : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2017/2018.

Depuis cinq ans, la Ville de Metz met en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions. Ce dispositif prévoit pour les associations participant aux divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière versée dès le mois de septembre. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2017-2018 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2017. Par la mise en place de cette initiative, la Ville marque ainsi sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et efficace en opérant une meilleure répartition du versement des subventions qui permet aux associations sportives de conserver une situation financière plus saine en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 23 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2017-2018 représentant pour chaque club

18 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2017. Le montant total des subventions versées s'élève à 232 100 € dont la répartition figure ci-dessous :

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	6 300 €
- AS Grange-aux-Bois	1 500 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	8 000 €
- ASPTT Tennis	6 800 €
- ASPTT Metz Omnisport	13 500 €
(au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	
- Athlétisme Metz Métropole	15 200 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	3 900 €
- Club Omnisport de Bellecroix	2 900 €
- Entente Sportive Messine	2 600 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	2 900 €
- Hockey Club de Metz	4 300 €
- Kayak Club de Metz	3 300 €
- Metz Basket Club	10 600 €
- Metz Handball	73 100 €
- Metz Tennis de Table	18 600 €
- Metz Triathlon	5 300 €
- Renaissance Sportive de Magny	6 800 €
- Rugby Club de Metz	12 000 €
- Société de Natation de Metz	7 100 €
- Société des Régates Messines	7 100 €
- Sport de Glace	6 500 €
- Union Lorraine de Plantières	1 900 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	11 900 €

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Marie RIBLET

7^{ème} point : Saison sportive 2016/2017 : accompagnement des clubs par la Ville.

Il est indiqué que dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de ses résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2016/2017, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 175 000 € :

- 110 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la phase finale de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Au tour principal, les messines se sont classées 4^e du groupe 1 et se sont ainsi qualifiées pour les quarts de finale de la compétition, une première dans l'histoire du club. Elles ont affronté les hongroises de Győr. Après une victoire d'une courte tête au match aller à domicile, Metz s'est finalement incliné au

match retour. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le titre de Champion de France 2016-2017 obtenu par l'équipe A féminine, Puis 10 000 € pour avoir remporté la Coupe de France face à Issy Paris le samedi 27 mai à l'ACCOR HOTELS ARENA. Ce qui porte le palmarès des Dragonnes à 8 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 21 en Championnat de France (130 000 €).

- 35 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Engagées pour la 4ème année consécutive en Ligue des Champions, les messines s'inclineront en quart de finale. Elles figurent en position 5 dans le Top Européen. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le 3ème titre obtenu consécutivement par les messines en Championnat de France grâce à un parcours tout à fait exceptionnel.

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2016/2017 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer pour un montant total de 73 780 € les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous:

-Sport de Glace 36 380 €
(Dont 7 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)

-Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 36 600 €
(Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017 et 5 000 € pour le déplacement de l'équipe première féminine à Toulouse les 5 et 6 mai 2017).

-Amicale des Pêcheurs du Sablon 800 €

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est également proposé d'attribuer une subvention de 800 € pour le "Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz qui aura lieu du 26 au 30 juillet 2017 au Complexe Sportif Saint Symphorien.

Enfin, il est proposé d'attribuer au titre d'aide à l'achat d'équipement ou de matériel sportif les subventions suivantes pour un montant de 26 710 € :

-Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz 1 170 €
(Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20% du coût total)

-Karaté Club de Metz 325 €
(Participation à l'achat de matériel sportif - 20% du coût total)

-Rugby Club de Metz 12 980 €
(Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20% du coût total) 2 100 €
(Participation à l'achat de 2 véhicules 9 places - 20% du coût total) 10 880 €

-Entente Sportive Messine (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin - 20% du coût total)	500 €
-Kayak Club de Metz (Participation à l'achat de bateaux - 20% du coût total)	5 600 €
-Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Club - 20% du coût total)	6 000 €
-Amicale des Pêcheurs du Sablon (Participation à l'achat d'une remorque - 20% du coût total)	135 €

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Marie RIBLET

8^{ème} point : Palais Omnisports les Arènes – Choix du mode de gestion et lancement d'une procédure de Délégation de Service Public.

L'activité du Palais Omnisport des Arènes est actuellement gérée en délégation de service public depuis le 1^{er} Août 2002, faisant suite à la décision du Conseil Municipal du 6 Juillet 2001 de confier la gestion de l'équipement à vocation sportive, culturelle et artistique à un délégataire de service public. L'actuel contrat liant la société VEGA / SNC Les Arènes (substituée depuis lors par la société S-PASS) a été renouvelé le 1er Août 2008 par voie de contrat d'affermage et arrive à échéance le 31 juillet 2018.

Suivant un calendrier précis et afin s'assurer de la continuité du service public, la procédure de renouvellement doit être lancée dès à présent.

La mission du Délégataire est double, comme l'activité des Arènes :

- D'une part, la mise à disposition aux associations messines et aux scolaires de salles de sports spécialisées, selon un planning attribué par le service des sports de la Ville de Metz ;
- D'autre part, l'utilisation d'une grande salle ayant pour objet d'accueillir tous types d'évènements sportifs, culturels et privés.

De ce fait, l'équipe du Délégataire a d'une part pour mission l'accueil et la satisfaction des utilisateurs des salles annexes sportives, et d'autre part, l'accueil d'organisateur de manifestations, dont l'objectif est de répondre aux besoins divers de différents publics.

Au regard de ces enjeux, la Collectivité s'est questionnée sur le meilleur mode de gestion de ce palais omnisport / salle de spectacles. Les services de la Ville ont analysé les modes de gestion existants dont les arguments sont développés dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé au projet de délibération proposé.

La perspective du maintien d'une externalisation de la gestion de l'activité d'exploitation des Arènes sous contrat de délégation de service public est apparue la plus judicieuse, permettant notamment, le maintien d'une programmation de spectacles et d'évènements de qualité indissociable d'un réseau professionnel spécifique.

Egalement, la concession de service public permet d'externaliser le risque d'exploitation, en confiant la gestion des Arènes et la réalisation des investissements nécessaires au maintien de son attractivité à un tiers qualifié, dans des conditions que la procédure permet de négocier.

Ce mode de gestion est attractif à plusieurs titres : il suggère des conditions souples de négociation avec les candidats, il permet à la Ville de se décharger de l'exploitation courante des Arènes et d'envisager avec l'opérateur les modalités de l'équilibre financier de l'activité. Il s'agit également d'une forme courante et connue de gestion par les opérateurs économiques dans ce secteur d'activités.

Les orientations essentielles affectant l'activité de service public sont les suivantes :

- Faire correspondre la durée du futur mode de gestion à la durée d'amortissement en caducité des investissements à porter par le délégataire (soit 8 ans) ;
- Limiter la participation du budget municipal au financement du service à travers la Contrainte Particulière de Service Public (CPSP) ;
- Assurer la continuité de service public et des activités de gestion administrative/financière et d'information des usagers ;
- D'envisager de donner au délégataire la possibilité de pouvoir utiliser le parc de la Seille afin d'y organiser des événements en extérieur ;

Compte tenu des orientations retenues, des aléas liés à l'organisation des événements culturels et du montant des investissements estimé à 786 000 € hors taxes, une durée de contrat de 8 ans est proportionnée aux enjeux financiers et d'exploitation du service.

Le délégataire versera à l'autorité délégante une redevance variable assise sur son chiffre d'affaires et pourra voir l'instauration d'une redevance sur le résultat.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis favorable lors de sa séance du 21 juin 2017.

Il est donc proposé :

D'ADOPTER le principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation du palais omnisport des Arènes,

DE RECOURIR à la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public des Arènes, ceci conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'APPROUVER le contenu des prestations confiées au délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport annexé aux présentes, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager la consultation notamment par le lancement d'avis de publicité pour permettre l'information des candidats potentiels,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les actions prévues par les textes en vigueur pour mener à bien la procédure de délégation de service public et, notamment, entamer de libre discussion prévue aux articles 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et 26 du décret du 1^{er} février 2016 visés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Belkhir BELHADDAD

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 19 heures.